

000000 006

COMMUNIQUE N°2026 - _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le gouvernement de la République Tunisienne a mis à la disposition du gouvernement de la République du Mali cinquante-cinq (55) inscriptions universitaires, au titre de l'année universitaire 2026-2027. Ces bourses d'études se répartissent entre les niveaux d'études ainsi qu'il suit :

- 1- Inscription 1^{er} cycle universitaire avec bourse : vingt-un (21) ;
- 2- Inscription 1^{er} cycle universitaire sans bourse : vingt-quatre (24) ;
- 3- Inscription Master-Doctorat sans bourse : dix (10).

I. Les domaines de formation pour le premier cycle universitaire avec bourse sont ci-après :

- Cycle préparatoire scientifique et technique (Ingénierie) ;
- Licence fondamentale en mathématiques ;
- Licence fondamentale en économie ;
- Licence fondamentale en informatique de gestion.

Les bourses d'études se répartissent entre les séries comme suit :

- **TSE** : ----- deux (2) bourses ;
- **STI** : ----- deux (2) bourses ;
- **TSECO** : ----- dix (10) bourses ;
- **STG** : ----- sept (7) bourses.

II. Les domaines de formation pour le premier cycle universitaire sans bourse sont ci-dessous :

- Licence Appliquée en Génie Civil ;
- Licence Appliquée en Génie Electrique ;
- Licence Appliquée en Génie Mécanique ;
- Licence fondamentale en Informatique de Gestion.

Les places se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- **TSE** : ----- sept (7) bourses ;
- **STI** : ----- sept (7) bourses ;
- **TSExp** : ----- six (6) bourses ;
- **STG** : ----- quatre (4) bourses.

Peuvent faire acte de candidature :

- pour les inscriptions du premier cycle avec bourses, les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2026, âgés de dix-huit (18) ans au moins et ayant au moins la mention Bien (14/20) ;

- pour les inscriptions du premier cycle sans bourse, les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2026, âgés de dix-huit ans au moins et ayant au moins la mention Assez-bien (13/20).

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** en indiquant la filière et le contact téléphonique ;
- trois (3) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (3) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (3) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (3) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (8) photos d'identité récentes ;
- trois (3) copies certifiées conformes de l'équivalence pour les baccalauréats obtenus à l'étranger ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt de faire des études en Tunisie.

Pour le Master-Doctorat

Peuvent faire acte de candidature les étudiants maliens ayant obtenu leurs diplômes de Licences ou de Master en Tunisie avec au moins la mention Bien.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** en indiquant la filière et le contact téléphonique ;
- trois (3) copies certifiées conformes à l'original du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- trois (3) copies conformes de l'original des relevés des notes de chaque année d'études de la Licence ou du Master ;
- trois (3) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la Licence, du Master ou équivalent ;
- trois (3) copies certifiées conformes de l'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au plus tard, le vendredi 24 juillet 2026 à 17 heures, 30 mn. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

Les candidats doivent remplir le formulaire sur le lien suivant :

<https://forms.gle/cgS6DJ2qCtZYK6eZ7>

NB : Les étudiants présélectionnés doivent fournir au plus tard le 21 août 2026 :

- trois (3) copies des trois (3) premières pages du passeport ;
- trois copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique.

Les lauréats qui postulent pour les études de Master-Doctorat sans bourse doivent également transmettre leurs dossiers aux établissements sollicités.

Aucun changement de filière n'est autorisé après la sélection du candidat.

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000) francs CFA, non remboursables.

A diffuser en Français et en Bamanan
Deux (02) fois par jour
pendant trois (03) jours.

Bamako, le 14 JUIL 2026



P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général,


Pr Moussa TANGARA
Chevalier de l'Ordre national